

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 JUIN 2023

Monsieur le Maire constate l'absence de Jérémy BUNISSET, Alex RESTOU, Sébastien ROUCHON qui donne procuration à Claire CROCHET et Manuel CAILLAUD qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le dossier de l'ancienne gendarmerie.

### 1° Approbation du compte-rendu du 6 avril 2023

*Voté à l'unanimité des présents.*

### 2° Choix de l'entreprise pour le programme de voirie 2023

Monsieur le Maire présente les différents devis des entreprises qui ont répondu à la consultation du 27 avril 2023. Sont concernés :

- Les chemins de la Motte et de la Butte pour un enrobé à chaud ;
- Le parking rue de l'ancien presbytère pour un enrobé à chaud couleur ivoire ;
- Les routes de Bobis et du Moulin-Neuf pour un revêtement bi-couche ;
- Une partie de la route du Point du jour.

Laurent HILAIRE s'interroge sur le bien fondé de refaire des routes en bi-couche, ne faudrait-il pas rénover moins de routes mais en enrobé à chaud ???

Monsieur le Maire indique que si la remarque est pertinente, le budget ne nous permet pas de répondre financièrement à cette problématique. En effet, l'enrobé à chaud coûte nettement plus cher.

L'entreprise retenue est DEVAUD TP pour un total de 92 892 € subventionné par le conseil départemental à hauteur de 30 000 € et de la DETR pour 41 000 € par l'Etat

Sébastien ROUCHON a indiqué qu'il ne prendrait pas part sur ce vote.

- *Voté 11 Pour et 1 qui n'y prend pas part.*

### 3° Choix du maître d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente.

Une consultation a été réalisée entre le 14 avril et le 15 mai par Corrèze Ingénierie. 4 dossiers complets ont été analysés et après étude, le conseil municipal décide de retenir l'architecte Anne-Marie LATOUR de BRIVE-LA-GAILLARDE.

*Votée à l'unanimité*

#### 4° Délibération pour le règlement de la vitrine de la boucherie

L'ancienne vitrine étant défectueuse, la commune doit procéder à son remplacement et doit également mettre aux normes le local poubelles réfrigéré pour un montant total de 20 328 € HT.

*Voté à l'unanimité*

#### 5° Décisions Modificatives Budgétaires

- En ce qui concerne le budget principal de la commune, un complément de 6 400 € est transféré pour pouvoir régler la vitrine, la borne de recharge électrique de la maison médicale et la machine à laver de l'école.
- En ce qui concerne le budget de l'assainissement, un transfert de 1 169 € est nécessaire pour régler une plus-value des travaux de mise aux normes de la station d'épuration.

*Voté à l'unanimité*

#### 6° Proposition d'emprunt pour les travaux de la Maison Duvert

Un emprunt de 200 000 € est nécessaire. Après analyse des offres de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole, Il apparaît que la proposition de la Caisse d'Épargne sur 15 ans est la plus intéressante, le Maire propose donc ce choix au vote.

*Voté à l'unanimité*

#### 7° Déclassement d'une canalisation d'AEP suite au déplacement du compteur général situé à l'aire de service.

Le compteur d'eau va être déplacé par la SAUR en limite de propriété. En conséquence, la canalisation située sur cet espace sera de la responsabilité de la station TOTAL.

*Voté à l'unanimité*

#### 8° Convention de redevance spéciale incitative communale avec le SIRTOM

La législation impose la signature d'une convention avec le SIRTOM pour prendre en charge les containers de l'école et de la salle polyvalente. Monsieur le Maire demande une autorisation pour signer cette convention.

*Voté à l'unanimité*

9° Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité porté par le FDEE19 pour le contrat au tarif jaune 42 KVA de la salle polyvalente.

Cette adhésion permettra d'acheter l'électricité à un meilleur tarif lors de la prochaine négociation. Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour cette adhésion.

*Voté à l'unanimité*

10° Autorisation pour construire les nouveaux logements adaptés sur la parcelle B 468 dans le cadre du bail emphytéotique conclu avec Corrèze Habitat

La commune propriétaire du terrain autorise le bailleur Corrèze Habitat à construire ces logements. Cet accord permettra un commencement des terrassements le 27 juillet pour un début de construction en septembre.

*Voté à l'unanimité*

11° Convention pour le règlement des frais de fonctionnement de la piscine d'Uzerche pour 2023.

La commune d'Uzerche demande une participation de 15 € par élève résident à Masseret et scolarisé au collège afin d'offrir la possibilité de fréquenter la piscine pendant leurs cours d'EPS en juin.

*Voté à l'unanimité*

12 Dossier ancienne gendarmerie.

Corrèze Habitat souhaite se porter acquéreur de cet immeuble qui a fait l'objet d'un compromis de vente signé par un particulier avec le propriétaire. Ce bailleur souhaite, à la place de cet immeuble, construire une résidence de maisons individuelles non jumelées, sans vis-à-vis.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'exercer un droit de préemption défini par l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme et d'autre part, de déléguer l'exercice de ce droit de préemption urbain à Corrèze Habitat en vue de l'acquisition de cet immeuble et la réalisation de ce projet.

*Voté à l'unanimité*

### 13° Question diverse

Miroir de sécurité à l'intersection rue du pré St Anne/route de Limoges : Cette demande concerne plutôt le département puisqu'il s'agit d'une route départementale. En effet, aucun support n'existe pour fixer ce miroir, une autorisation des services du conseil départemental est donc nécessaire. La commune va effectuer les démarches nécessaires afin de savoir si cette installation est permise. La majorité des conseillers sont étonnés par cette requête car ils n'ont pas remarqué de souci particulier à ce carrefour.

*Décision votée à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de certains points :

- Jean-François ENSARGUEIX assurera du 3 juillet au 3 septembre un contrat de 20 heures/ semaine pour l'entretien des abords du plan d'eau et diverses tâches d'entretien des espaces verts en appui de nos deux employés.
- L'association M'AUTONÉDIÈRES n'est pas en mesure d'assurer l'animation habituelle. En effet, les démarches effectuées trop tardivement ne permettent pas d'emprunter des routes départementales lors de cette manifestation.
- La fête organisée par l'école aura lieu le samedi matin 1<sup>er</sup> juillet.
- Pour faire suite à des chutes de tuiles sur la voie publique dans la Grand'Rue, Monsieur le Maire va contacter les héritiers de Madame Linda NICOLLS afin qu'ils règlent ce problème.

La secrétaire de séance,  
Janine POUJOL



Le Maire,  
Bernard ROUX



MAIRIE DE MASSERET  
R.F.  
19 (Corrèze)